

Réunion du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 7 mai 2021 – 19 heures
Procès-verbal

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents :

MM. CHAMPION-BODIN Théo, BOISGARD Damien, DELAPORTE Gaël, FORGEON Michel, GOMET Grégory, LEGRAND Michel, ROY Claude et Mmes BARBOTTIN Élise, BRÉANT Liliane, DAVID Ophélie, DUVERGER Dominique, MEUSNIER Roselyne, OLIVIER Marie-France.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JUPILLE Michèle donne procuration à M. LEGRAND Michel.

Absente : Mme CAUDIU Sandrine

Date de la convocation & d'affichage de la convocation : 03 mai 2021

SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à **19 h 08 minutes** et rappelle l'ordre du jour tel que formulé sur la convocation :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2021
2. Information à propos des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Achat de matériel : validation du plan de financement du tracteur
4. Vente de matériel : photocopieurs
5. Décision modificative n°1
6. SIEIL : Appel à projets « Sobriété énergétique »
7. SIEIL : Renouvellement de 2 luminaires Route de Brou
8. Instauration d'une gratification au profit des stagiaires de l'enseignement supérieur

9. Informations diverses

Suite à la réception d'un devis, Monsieur le Maire propose de rajouter au point 7 à l'ordre du jour :

- SIEIL : modification du câblage pour harmonisation des horaires nocturnes de l'éclairage public

Ce que les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Il est fait le constat de quorum.

Désignation du secrétaire de séance :

Pour la présente séance, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Gaël DELAPORTE en tant que secrétaire de séance. Ce que les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

2. Informations des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

2.a Achats, marchés publics et accords-cadres

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte de ses décisions.

Dans ce cadre, ont été attribués et signés les marchés de gré à gré suivants :

Société/artisan	Date ou N° du devis	Intitulé	Montant € TTC	Bon pour accord le
URBAFLUX	24930	Borne escamotable de distribution d'énergie	2 253.42 €	25/01/2021
ATELIER NOYANTAIS	2021D200	Affiche, Programme, Banderole - Fête de l'été	270.00 €	10/04/2021

INFORMA'tech	537	Ordinateurs Mairie	4 500.00 €	15/04/2021
OUVRAD	30382	Balayeuse	12 600 €	16/04/2021
OUVRAD	30247	Faucheuse débroussaileuse	28 800 €	16/04/2021
OUVRAD	30248	Auto laveur	6 300 €	16/04/2021
OUVRAD	SM00231287/D	Benne portée	654 €	16/04/2021
OUVRAD	SM00232768/D	Cuve à double paroi	2059,01 €	16/04/2021
FORM X.L.	61196	Protections urne et liste émargement pour élections	380.40 €	27/04/2021
Chambre d'Agriculture Indre et Loire	TF-FOR-16	Formation certiphyto DENSA en Collectivités Territoriales	225.00 €	27/04/2021
JORLIN	8025202	Pompe à graisse	261.79 €	26/04/2021
JORLIN	8046290	Combinaison, gants jetables	690.48 €	26/04/2021
JORLIN	8046290	Fournitures diverses	1 126.10 €	26/04/2021
JORLIN	8046294	Aérosol 500ml	14.47 €	26/04/2021
JORLIN	8046290	Fournitures diverses	288.78 €	26/04/2021
CVL	D0421197	Adhésif plexi entrée Mairie	78.00 €	01/05/2021
Menuiserie de la Manse	D-21/05-00144	Fourniture et pose d'une porte à l'école	1 391,89 €	05/05/2021
EURL RAPICAULT	04-04-21	Réparation d'un volet roulant à l'école	346,78 €	05/05/2021
Thermo conseils	DV00021749	Entretien annuel pompe à chaleur et désembouage école	845,84 €	06/05/2021
Thermo conseils	DV00021933	Entretien annuel pompe à chaleur Mairie	548,40 €	06/05/2021
PROTEC	ASS 2021.065 bis	Pompage nettoyage de 4 avaloirs	336 €	06/05/2021

2.b Exercice du Droit de préemption (DIA)

Tout propriétaire qui souhaite vendre son bien situé sur une zone de préemption fixée sur le territoire de sa commune doit effectuer une déclaration en mairie. Monsieur le Maire a été sollicité pour les déclarations de DIA suivantes :

- N° 037176 21 40004 du 10 avril 2021 : une maison d'habitation située 23 Clos de la Manse (parcelle cadastrée section ZR n° 200)
- N° 037176 21 40005 du 27 avril 2021 : une maison d'habitation située 40 Route de Chinon (parcelle cadastrée section A n° 565, A n° 566 et ZR n° 54)

2.c Cimetière

Aucune attribution de concession au cimetière depuis le conseil municipal du 4 septembre 2020.

3. Achat de matériel : validation du plan de financement du tracteur

Monsieur le Maire donne la parole à M. Claude ROY, adjoint, pour la présentation de ce point.

Suite à la commission Voirie du 15 avril 2021 et aux dernières négociations avec les concessionnaires pour l'achat du tracteur, Monsieur le Maire propose le plan de financement présenté ci-dessous en choisissant l'offre des Ets Chesneau. Les critères de choix de la commission Voirie se portent sur le prix, la technique, le délai de livraison, le taux de crédit et le coût d'entretien moins important ainsi que la localisation du concessionnaire. Un essai a eu lieu.

Matériel	Tracteur
Prix De vente	85 000 € HT soit 102 000 € TTC
Livraison prévisionnelle	30/09/2021
Financement	Crédit 102 000 €
Taux client	0,38%
Durée	76 mois
Nombre d'échéances	7
Périodicité	Annuelle
Première échéance	30/01/2022
Frais de dossier	110 €

Monsieur Damien BOISGARD demande quelle est la durée de garantie. Monsieur le Maire indique que la garantie est de 2 ans et l'entretien sur 5 ans est inclus dans le crédit.

Monsieur le maire précise également que le choix proposé est de faire travailler 2 concessionnaires de notre canton, 1 pour l'achat du tracteur et 1 autre pour les équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de retenir l'offre des Ets CHESNEAU pour l'achat d'un tracteur John Deere 6100M,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y référant.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

4. Vente de matériel : photocopieurs

Monsieur le Maire donne la parole à M. Damien BOISGARD, adjoint, pour la présentation de ce point.

Il explique que suite à la renégociation du contrat d'entretien du copieur de la Mairie et après étude par la commission « Communication-Informatique-Numérique », il est proposé :

- D'acquérir un nouveau copieur plus performant IMC3000A au prix de 4 590 € HT,
- De modifier le contrat d'entretien pour 5 années minimum avec l'entreprise AJ Copieurs avec des tarifs plus avantageux :
 - o Pour une copie N/B : 0,0027 € au lieu de 0,00573 €
 - o Pour une copie couleur : 0,027 € au lieu de 0,06416 €
- De vendre les anciens copieurs de la Mairie : copieur RDC Ricoh MPC3003 et copieur Maire qui n'a pas de contrat de maintenance Epson AcuLaser C1100.

Le copieur Ricoh a été acheté par la Mairie en 2015 au prix de 7 115 € HT. Il est proposé de le mettre en vente au prix minimum de 200 €.

Concernant le copieur Epson, il est proposé de le mettre en vente au prix minimum de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'achat d'un nouveau copieur,
- **APPROUVE** la modification du contrat d'entretien avec AJ COPIEURS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre le copieur Ricoh MPC3003 au plus offrant au prix minimum de 200 € et le copieur Epson AcuLaser C1100 au plus offrant au prix minimum de 50 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y référant.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

5. Décision modificative n°1

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-France OLIVIER, adjointe, pour la présentation de ce point.

Elle explique que le budget voté le 12 mars 2021 doit faire l'objet d'une décision modificative en section d'investissement et présente le tableau suivant :

OPERATION / CHAPITRE	Descriptif	Montant	
		Dépenses	Recettes
CHAPITRE 16 – EMPRUNTS	1641 - Crédit pour achat tracteur		+ 102 000 €
Opération 58 : EQUIPEMENTS SERVICE TECHNIQUES	21571 - Matériel roulant : Tracteur	+ 102 000 €	
Opération 73 : MATERIELS MAIRIE	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 6 000 €	
Opération 102 : TERRAIN MULTISPORT	21318 – autres bâtiments publics	+ 5 000 €	
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188 – autres immobilisations corporelles	- 11 000 €	
TOTAL		+ 102 000 €	+ 102 000 €

Cette décision modificative a été étudiée par la commission Finances du 29 avril 2021.

Concernant le terrain multisport, Mme Dominique DUVERGER demande si les travaux seront faits pour cet été. Monsieur le Maire lui indique que le planning du fournisseur est très chargé et que le délai annoncé était octobre/novembre 2021. Pour répondre à la question de Mme Elise BARBOTTIN, il précise que le dispositif prévu sera solide avec du grillage rigide en partie basse et un filet en partie haute.

Vu le budget primitif 2021 du budget principal,

Vu la proposition de la commission Finances,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section d'investissement,

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la décision budgétaire modificative n°1 telle que présentée en annexe n°1.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

6. SIEIL : Appel à projets « Sobriété énergétique »

Monsieur le Maire donne la parole à M. Gaël DELAPORTE, conseiller délégué, pour la présentation de ce point.

Le SIEIL a mis en place depuis 2018 un appel à projet intitulé « sobriété énergétique » pour inciter les collectivités à réaliser des travaux de sobriété énergétique dans les bâtiments publics.

Engagée dans la transition énergétique, la commune de Noyant-de-Touraine a possibilité, comme en 2020, de candidater à l'appel à projets Sobriété énergétique avec un taux d'aide de 30%.

Il est proposé de candidater sur cet appel à projet pour les travaux suivants : remplacement de luminaires par un éclairage LED plus économe à l'école.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°201853,

Approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Noyant-de-Touraine,

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la commune de Noyant-de-Touraine souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de l'école ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Plan de financement

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Rénovation et optimisation de l'éclairage existant	3 554 € HT	70 % fond propre de la commune	2 487,80 € HT
		30 % (critères d'attribution pour 12 points)	1 066,20 € HT
TOTAL	3 554 € HT	TOTAL	3 554 € HT

Monsieur le Maire précise qu'il travaille dans cette collectivité, il ne prend donc pas part au vote sur ce point.

Monsieur Michel LEGRAND indique qu'il serait intéressant de mener une étude sur plusieurs années afin de mesurer les économies réalisées grâce aux investissements réalisés. Monsieur le Maire lui indique que c'est prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de l'école,
- **S'ENGAGE** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire ;
- **S'ASSURE** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **AUTORISE** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Cette délibération est mise aux voix

Vote
A la majorité
Pour : 12 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

7. SIEIL : réseau d'éclairage public

7.1 : Renouvellement de 2 luminaires Route de Brou

Monsieur le Maire donne la parole à M. Claude ROY, adjoint, pour la présentation de ce point.

Dans le cadre des travaux qui vont être réalisés Route de Brou, la municipalité souhaite remplacer 2 points lumineux qui sont énergivores. Il est donc proposé de remplacer ces 2 luminaires par des Led pour réaliser des économies d'énergie.

Le devis s'élève à un montant de 1 188 € HT avec une participation du SIEIL de 50% soit un montant de **594 € HT net restant à la charge de la commune.**

Monsieur le Maire précise qu'il travaille dans cette collectivité, il ne prend donc pas part au vote sur ce point.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet présenté pour le renouvellement de 2 luminaires Route de Brou,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

Vote
A la majorité
Pour : 12 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

7.2 : modification du câblage pour l'harmonisation des horaires nocturnes de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à M. Claude ROY, adjoint, pour la présentation de ce point.

Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, le SIEIL a demandé à toutes les collectivités d'établir un arrêté qui règlemente la coupure de la nuit de l'éclairage public.

Pour une cohérence sur le reste du patrimoine éclairage public, Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le câblage de l'armoire AK afin d'avoir une extinction nocturne 23h-6h sur les rues perpendiculaires à la RD760 (rue de la Touche, rue de la Gare et 2 points lumineux rue de la Bellotière).

Grâce à cette modification, l'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble du territoire communal équitablement, hameaux compris, entre 23h et 6h excepté la départementale RD760 où l'éclairage est maintenu toute la nuit avec gradation de puissance.

Le devis s'élève à un montant de 413,10 € HT avec une participation du SIEIL de 50% soit un montant de **206,55€ HT net restant à la charge de la commune.**

Monsieur le Maire précise qu'il travaille dans cette collectivité, il ne prend donc pas part au vote sur ce point.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet présenté pour la modification du câblage pour l'harmonisation des horaires nocturnes de l'éclairage public,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

Vote
A la majorité
Pour : 12 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

8. Instauration d'une gratification au profit des stagiaires de l'enseignement supérieur

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-France OLIVIER, adjointe, pour la présentation de ce point.

Comme indiqué lors de la séance du 12 février 2021, la Mairie accueille une stagiaire en Bachelor Communication au sein du service administratif **du 1^{er} mars au 2 juillet 2021.**

Pour régulariser à la demande de la trésorerie, il convient de prendre une délibération instaurant le versement d'une gratification selon la réglementation en vigueur.

Il est rappelé à l'assemblée que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Cette période de stage doit faire l'objet du versement d'une contrepartie financière, prenant la forme d'une gratification, dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans la collectivité selon les modalités suivantes : chaque période d'au moins 7 heures, consécutives ou non, est comptée comme un jour, chaque période d'au moins 22 jours de présence, consécutifs ou non, est comptée comme un mois.

Le montant de la gratification est fixé à **15 % du plafond horaire de la sécurité sociale** par heure de stage, et n'ayant pas le caractère d'une rémunération, elle est exonérée de charges sociales à la fois pour la collectivité et pour le stagiaire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu le Code de l'Education,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

Vu le décret n°2015-1359 du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil,

DECIDE

Article 1 : d'instituer une gratification dans les conditions mentionnées ci-dessus. Les modalités de versement de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions de stage.

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

9. Informations diverses

A. Dates à retenir

- Prochain conseil municipal : le 4 juin 2021 à 20h (conseil d'école à 18h).
- Elections Départementales et Régionales : 1^{er} tour dimanche 20 juin 2021 et 2^{ème} tour dimanche 27 juin 2021.
 - Demande de changement de lieu du bureau de vote pour la salle Ida de l'Aigle
 - Présence Bureaux de vote : 8h - 18h
 - Liste des personnes mobilisées (élus-agents) non vaccinées

B. Informations diverses

- **Cérémonie du 8 Mai**, présence limitée, pas de public, 1 représentant des anciens combattants, 1 porte-drapeaux.
- Arrachage de la Jussie le **vendredi 7 mai 2021**
- **Permanence le vendredi 14 mai 2021 de 8h30 à 12h** pour les inscriptions sur les listes électorales (date limite pour participer aux scrutins des 20 et 27 juin 2021).

- Foire aux Fromages – **ANNULÉE**
- Salon de la BD reporté au **12 septembre 2021**
- Rando Rêves d'Enfants le **dimanche 30 mai 2021** – départ du stade de Noyant-de-Touraine
- **100 % des personnes de + de 75 ans** qui ont souhaité se faire vacciner ont obtenu leur première dose en date du 29 avril 2021 soit 42 personnes.
- Suite à 2 enfants positifs à la COVID, l'école est fermée jusqu'au mardi 11 mai 2021 inclus. Réouverture le lundi 17 mai 2021.

10. Clôture de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ayant été traités, Monsieur le Maire propose de lever la séance. Monsieur le Maire déclare la séance levée à : 20 h 30.

En Mairie, le 12 mai 2021

Le secrétaire de séance,
Gaël DELAPORTE



Monsieur le Maire,
Théo CHAMPION-BODIN



ANNEXE 1

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

[Délégation n° 2021 05 XX du 7 mai 2021](#)

INVESTISSEMENT

Objet	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS				102 000,00
1641 Emprunt				102 000,00
Opération 52 - SALLE IDA				
Opération 58 - EQUIPEMENTS SERV TECHNIQUES		102 000,00		
21571-58 Matériel roulant		102 000,00		
Opération 59 - ECOLE				
Opération 62 - MAIRIE				
Opération 73 - MATERIELS MAIRIE		6 000,00		
2183-73 Matériel de bureau et matériel informatique		6 000,00		
Opération 75 - VOIRIE				
Opération 94 - CIMETIERE				
Opération 102 - TERRAIN MULTISPORTS		5 000,00		
21318-62 autres bâtiments publics		5 000,00		
Opération 103 - SECURITE (incendie)				
Opération 106 - PATRIMOINE CULTUREL				
Opération 108 - AMENAGEMENT QUARTIER GARE				
Opération 622 - LOGICIELS				
Opération 753 - VIDEO PROTECTION				
SOUS TOTAL	0,00	113 000,00	0,00	102 000,00
Opération 204 - ECLAIRAGE PUBLIC	0,00			
CHAPITRE 204	0,00			
CHAPITRE 21	11 000,00			
021 virement de section de fonctionnement				
TOTAL INVESTISSEMENT	11 000,00	113 000,00	0,00	102 000,00

0,00

FONCTIONNEMENT

objet	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
SOUS TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
023 virement à la section investissement				
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00

0,00